



L'UNSA Défense est avec la Secrétaire Générale pour l'Administration Comité Technique Ministériel

Paris, le 28 mars 2022

L'UNSA Défense rencontre madame la secrétaire générale pour l'administration,
Isabelle Saurat.

Les remarques pré-liminaires défendues par l'UNSA Défense se déclinent en 6 points :

Ce premier Comité Technique Ministériel de l'année 2022 se tient dans le contexte que nous savons, la guerre en Europe, à 2h d'ici. L'UNSA, modestement, humblement, souhaite entamer cette déclaration par notre soutien à ce peuple ukrainien courageux, notre immense tristesse à la vue de ces femmes, de ces enfants terrés dans les caves, les parkings, les autres jetés sur les routes de l'exil ou mourant sous les bombes aveugles au commandement d'un homme usant de terreur pour arriver à ses fins destructrices et meurtrières face à l'impuissance du reste du monde.

Nous tenons avec une grande tristesse aussi à saluer la mémoire du vice-amiral Anne de Mazieux, haute fonctionnaire à l'égalité des droits. L'UNSA-Défense adresse ses sincères condoléances à ses proches, comme à l'ensemble de la communauté Défense. Ses combats pour l'égalité des droits resteront le marqueur de son engagement au bénéfice de l'ensemble de la communauté civile et militaire. Nous garderons la permanence de ses engagements et nous les perpétuerons aussi longtemps qu'il le faudra.

1 S'il est parfois vrai que vu de l'extérieur, l'opinion a un réflexe naturel à classer les armées en priorité dans le domaine régalien avant le classement en zone publique, il n'en demeure pas moins vrai que la totalité des agents des armées sont et restent bel et bien des agents publics, au sens le plus strict du terme. A ce titre, ils sont comme les autres agents publics, soumis aux mêmes injustices salariales, de reconnaissance, de parcours professionnels. Sans nier les quelques améliorations apportées ici et là, à la marge et ciblant des populations spécifiques, il n'en demeure pas moins que le seul curseur témoignant d'une revalorisation salariale n'a, lui, pas bougé depuis plus de 12 ans, exception faite des 1,2%, et encore en deux fois entre 2016 et 2017. L'UNSA a pris acte de l'annonce faite par Amélie de Montchalin, la ministre de la Transformation et de la Fonction Publique, à quelques jours d'un renouvellement électoral, nous n'en sommes pas dupes, d'une revalorisation à l'été du Point d'Indice, référence salariale des agents publics. **L'UNSA entrera en négociations sur la base d'une revalorisation de la valeur du point d'indice de 10%.** Ce n'est ni démagogique, ni disproportionné. En effet, la perte de pouvoir d'achat cumulée des agents publics, selon l'INSEE qui n'a rien de penchant syndical, est estimée à 26% depuis 2010. Comme toujours hélas, il aura fallu une situation de guerre, entraînant un contexte géopolitique rempli d'incertitudes et inflationniste, que ce soient les prix des carburants, de l'énergie, des besoins de première nécessité, pour faire prendre conscience... un peu... de la réalité salariale publique.

Un scénario répétitif qui nous renvoie, hélas, aux attentats de 2015 qui auront fait prendre conscience de l'état des forces armées, de leurs équipements, de leurs matériels, jusqu'alors sacrifiés sur l'autel des restrictions budgétaires. Plus près encore, n'est-ce pas la crise sanitaire sans précédent dans l'histoire récente, qui aura jeté à la face des citoyens à quel point la désindustrialisation et l'abandon de nos entreprises, étaient génératrices de dégâts sanitaires, sociaux et hélas humains. A quel point nos soignants étaient eux aussi déconsidérés et sacrifiés à la loi du marché, fut-elle hospitalière.

« *Le corbeau, honteux et confus, jura, mais un peu tard, qu'on ne l'y prendrait plus* ». L'UNSA ne peut s'empêcher de trouver cette sentence de La Fontaine très très actuelle et tristement transposable à bien des domaines et à bien des égards.





2

Il subsiste pour autant des trous dans la raquette, la situation du Service de Santé des Armées suscite pour l'UNSA-Défense bien des sources d'inquiétude. Que ce soit le projet de service, notamment avec les divers partenariats, HIA Legouest, HIA Robert-Picquet, comme la politique RH du service. L'UNSA s'est exprimée, il y a quelques jours et directement auprès du Directeur du SSA sur ces sujets. Un de ceux-ci concerne particulièrement, et nous insistons ici sur ce point, **les oubliés du Complément de Traitement Indiciaire, le CTI, nos paramédicaux visiblement transparents dans la crise sanitaire que nous venons de traverser, au point d'échapper à la principale et conséquente mesure financière du Ségur, à savoir la revalorisation de 183€ mensuels**. Les agents, qu'ils soient de l'IRBA ou du CTSA, sont venus ici même, devant la porte de Balard, témoigner leur colère et leur désarroi d'être à ce point déconsidérés par l'institution, au regard de tous les efforts consentis pour passer cette crise sans précédent. Sont-ils des paramédicaux de seconde ligne ? Pour l'UNSA, la réponse est non et nous demandons la transposition des mesures du Ségur à tous ces agents.

3

La crise actuelle, c'est un fait, conduit à une explosion de l'inflation et en même temps, des prix des produits de première nécessité. Si nous savons que le ministère des armées n'a pas la main sur le point d'indice, certaines mesures peuvent être prises en interne. Pour n'en citer qu'une, **une augmentation de la subvention ASA via le budget de l'action sociale** serait un geste ministériel remarqué et apprécié.

L'UNSA-Défense affirme clairement en ce CTM, le rôle déterminant des employeurs que l'on pourrait qualifier de « petits », par opposition aux grands employeurs, dans la qualité de vie au travail, dans la manière de faire face aux exigences professionnelles. Il leur appartient de mettre en œuvre les textes présentés et pour la plupart votés ici. De fait, par la force des choses, ils sont les principaux responsables des dysfonctionnements que nous remontons tous ici. C'est récurrent, usant, assez pénible avouons-le et amène l'UNSA-Défense à poser la question : **« A quoi sert donc l'autorité fonctionnelle renforcée ? »**

Quelques exemples pour bien comprendre ce sujet complexe et simple à la fois :

4

Le télétravail : un accord interministériel signé par toutes les organisations syndicales, un accord ministériel accompagné d'un guide d'usage. Voilà que, c'est sans doute une mode, l'employeur revisite tout cela dans un paradigme très daté ! Cela produit des limitations d'application, des restrictions totalement partiales, parfois sous le prétexte de l'accomplissement global de la mission du service, ou par des refus déguisés mais conformes à la demande du chef. Que dire, par ailleurs, des lectures et des applications d'employeurs locaux allant à l'encontre même des directives de leur propre chaîne d'emploi ?

Le dispositif de départ en retraite des ouvriers au titre des travaux insalubres est une autre illustration de cette hérésie administrative comme seul notre ministère sait en inventer. Rassurez-vous, nous avons bien entendu les consignes de la Caisse des Dépôts et Consignations, comme nous avons bien lu la note DRHMD de novembre 2019, même s'il semble que seule cette note fasse loi à ce jour. Sur ce sujet éminemment humain, l'employeur de proximité est au cœur de la manœuvre. Il lui revient de produire les attestations d'exposition dès lors que la profession matriculaire ne couvre pas celles retracées dans les états annuels, pour faire simple. Alors que cela consiste, somme toute, à la production d'un certificat administratif, nous faisons face à certains employeurs refusant d'établir ces attestations car l'agent n'est plus affecté chez eux. Ou bien, il n'était pas là à l'époque. Encore : **« Ce n'est pas à moi d'attester ça »** ... **« Comment voulez-vous que je vérifie ? »** Etc, etc... Croyez-le, et nous savons que tous ici, nous avons des dossiers comparables, nous en sommes rendus à devoir préparer nous-mêmes des projets d'attestation afin que les dossiers soient bien administrés. Une fois encore, on semble inverser l'ordre des choses dans ce ministère... à moins qu'il ne revienne à l'ouvrier concerné de justifier de ces propres restructurations qui, sans jamais changer de métier, a vu les organisations ministérielles bouger autour de lui. Madame la secrétaire générale, croyez bien que l'UNSA-Défense ne se complait pas à dénoncer cela, mais voir partir des agents ayant donné toute leur vie active au bénéfice de l'institution, la quitter dans un état de désarroi extrême est difficilement supportable et il n'appartient pas aux agents d'administrer leurs propres dossiers et aléas professionnels.

Pour terminer, l'UNSA-Défense attire votre attention sur deux sujets encore.





5

L'attractivité et la fidélisation de nos métiers spécifiques et des compétences qu'ils requièrent imposent des mesures urgentes, concrètes, visibles et efficaces. Sauf à ériger en totem ces exigences d'excellence, le ministère des armées, non seulement n'attirera plus mais laissera partir nombre de ces compétences techniques, qui en font l'essence et la performance. L'UNSA-Défense a fait des propositions, par catégories, par métiers, par souci de préparer l'avenir, place aux actes maintenant.

6

Enfin, l'UNSA-Défense attire la vigilance de l'administration sur les savoirs faire et savoirs être : le management n'est pas un commandement poli, surtout dans la gestion de projets complexes. L'agent catalogué comme pénible car il rappelle la norme ou la réglementation n'est pas l'ennemi. Au contraire ! En management, il est nécessaire de confronter et de gérer les aléas et avoir un détracteur est souvent constructif ! Bref, tout cela démontre parfois l'absence de volonté de faire évoluer, de changer et surtout de s'adapter. **Un comble pour une autorité militaire dont l'adaptabilité reste la clé de la réussite, sa raison d'être.**

